

Annexe deux sur les demandes d'habilitation et d'expérimentation issues des assises des outre-mer

I. Propositions issues des assises des Outre- Mer

Mise en place d'une commission locale d'évaluation des normes

Mettre en place une commission locale d'évaluation des normes présidée par le Préfet, qui ferait remonter régulièrement à l'administration centrale des propositions de dérogation et d'adaptation des normes existantes et en cours d'adoption. Cette commission intégrerait les parlementaires, le Conseil régional et le Conseil Départemental comme membres de droit. En fonction du sujet traité les professionnels du secteur seraient associés.

Extension du droit de déroger pour la Guadeloupe

Saint Martin bénéficie depuis le début de l'année d'un droit de dérogation pour le préfet. Afin de faciliter l'administration territoriale dans de nombreux secteurs, il est demandé l'extension de cette souplesse à la Guadeloupe (cf sujet eau potable – rapport OGF).

Extension du Fonds Barnier aux bâtiments de l'État

Étendre le fonds Barnier aux bâtiments de l'État. A titre d'exemple, la réhabilitation de la préfecture de la Guadeloupe pour répondre aux normes parasismiques et réunir les équipes au sein d'une même entité actuellement éclatés du fait des financements insuffisants pour procéder aux travaux.

Modification réglementaire du fonds de prévention des risques naturels majeurs FPRNM

Préciser les modalités d'instruction des dossiers et relever de 15% les montants financiers attribués par classe afin de prendre en compte l'insularité et la double insularité pour le confortement et la reconstruction des écoles.

Anticipation de l'arrêt du réseau téléphonique Internet et de celle liée au déploiement de la téléphonie mobile « 5 G »

Expérimenter l'arrêt du réseau téléphonique pour en étudier les conséquences sur le territoire et prévoir les solutions correspondantes. Anticiper l'arrivée de la téléphonie mobile de 5^e Génération (5G), en particulier dans les zones déficientes en matière de couverture mobile, en lien avec la filière numérique et les acteurs publics concernés.

Application d'un taux réduit TSA dans les DROM

A l'initiative de la SECOM, appliquer un taux réduit qui tienne compte de la réalité des coûts d'entretien, de sécurisation, d'exploitation d'un cinéma outre-mer. Bien qu'elle soit appliquée de manière progressive sur 5 ans, la mise en œuvre de la réforme de la TSA à 10,72% indifféremment sur les DOM par rapport à la métropole met en péril la pérennité des salles de cinéma et nuit aux investissements à réaliser.

Adaptation du Fonds Chaleur

Rendre accessible le fonds chaleur à la biomasse dans les DOM ou créer un fonds similaire spécifique. Aujourd'hui ils ne peuvent élargir selon les précisions de l'ADEME.

Transformation du MACTE en EPCC

A la recherche de son équilibre financier pérenne et pour promouvoir le rayonnement de la structure au niveau régional voire international, transformer le MACTe en établissement public de coopération culturelle.

Evolution de l'OPMR

Mise en place d'une section au sein de l'OPMR dédiée à la gestion et au contrôle des informations diffusées.

Foncier agricole pour les jeunes

Faciliter par les textes l'acquisition du foncier agricole pour les jeunes dans le cadre de la reprise ou de la primo acquisition.

Adaptation des normes de construction

4000 normes de construction sont listées. Formaliser un état des lieux de la pertinence de ces normes dans les DOM de façon à les faire évoluer pour que les risques cycloniques et sismiques soient mieux pris en compte dans les textes.

Conditionner les aspects de sécurité aux nouveaux projets urbains

Conditionner la réalisation de nouveaux projets urbains même modestes au respect de prescriptions de sécurité posées par les référents sûreté (réglementaire sur seuil commission).

Prise d'arrêt pour la protection de coraux aux Antilles

Les récifs coralliens sont des écosystèmes sous-marins complexes, constitués de milliers d'espèces animales et végétales. Ils représentent avec les forêts tropicales, les habitats les plus riches en biodiversité de la planète. S'ils ne représentent qu' 1% de la couverture du fond des océans, ils abritent un tiers de toutes les espèces marines connues. La dégradation des récifs et de leurs structures sous-marines a entraîné des pertes importantes de biodiversité. Or, un récif qui a perdu sa couverture vivante et sa complexité structurelle ne fournit plus les services écologiques, économiques et sociaux attendus. Pourtant, la richesse corallienne de la Guadeloupe lui avait permis d'être classée « Hot Spot » de la biodiversité mondiale. Les conséquences de ces dérèglements écologiques auront des effets pour les habitants des îles de la Caraïbe. Ces transformations menacent d'abord deux des principales ressources de l'île : la pêche et le tourisme. En outre, la disparition des massifs coralliens aura à l'avenir un fort impact sur le trait de côte, avec des risques de submersion des zones actuellement protégées de la houle par des barrières de corail d'où la nécessité de prise d'arrêt.

Zones menaçant gravement les vies humaines

Les résultats de l'étude en cours « définition des zones menaçant gravement les vies humaines compte tenu de l'exposition aux risques naturels prévisibles » menée par l'Agence des 50 Pas géométriques et le conservatoire du littoral doivent être rendus opposables aux tiers par la voie législative. (Ex: zones qui doivent être évacuées des citoyens avant survenue d'un sinistre). En complément, désigner l'entité responsable du foncier libéré par la sortie (immédiate et urgente) des occupants du domaine public dans les zones à fort aléa avec menace sur vies humaines, en vue d'une renaturalisation de ces espaces. Inscrire l'objectif de re-naturalisation dans un texte législatif pour éviter la réinstallation d'activités.

Modification législative pour la gratuite des messages média lors des crises majeurs

Projet de modification législative sur la communication de crise : demande de gratuité des messages dans les médias. Sur le principe des alertes sanitaires, pour épidémie par exemple, diffusées par les autorités de santé ou l'ARS, le gouvernement peut saisir le CSA afin d'obtenir la gratuité de diffusion sur les supports de l'Audiovisuel public France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, France 24 et les stations de France TV outre-mer et Radio France International, en complément des chaînes et radios nationales privées. En outre, lors de crises (alertes tsunami, cyclone, crues...) passer par les opérateurs téléphoniques pour informer

par sms les abonnés : en faire une obligation par voie législative ou appliquer le principe de réquisition et conditionner les autorisations au respect de cette obligation.

Modification législative de la fiscalité dans les outremer (TSC et octroi de mer)

Donner la possibilité d'affecter la taxe sur les carburants et l'octroi de mer à des dépenses d'investissement et rendre plus lisible le régime de l'octroi de mer dans le cadre de la réflexion sur son avenir après 2020.

Harmonisation des statuts des professionnels du nautisme pour la promenade en mer

Demande de clarification des différents statuts qui entrent en concurrence et pénalisent notamment le développement harmonieux de transport ponctuel de passagers dans le cadre de promenade en mer. Les professionnels du nautisme s'accordent pour défendre un dispositif de défiscalisation s'appliquant à leur investissement (renouvellement de flottes proposées à la location ou au charter, équipements des aires de carénage et chantiers de réparation) afin de mieux résister à la concurrence extérieure.

Levée des obstacles fiscaux au développement de la plaisance des grandes unités

Une réflexion autour des obstacles fiscaux ou parafiscaux au développement de la plaisance de grandes unités basées en permanence dans les îles françaises. En effet, la capacité d'accueil offerte dans les ports de plaisance des îles françaises peut les rendre très attractifs pour les plaisanciers qui ne trouvent plus de place dans les ports saturés d'Europe continentale.

L'accent est mis sur les efforts attendus de la part de l'État pour adapter la réglementation afin que les Collectivités d'outremer de St-Martin et d St-Barthélémy puissent pleinement exercer leurs nouvelles compétences, notamment en matière d'immatriculation de navires.

Dérogation fiscale rhum et évolution du contingent

Pérenniser au-delà de 2020 la dérogation fiscale au bénéfice du rhum traditionnel des DOM afin de leur permettre de faire face aux importations de rhum à très bas coût résultant des accords commerciaux passés entre l'Union européenne et les pays tiers et notamment les USA qui expédient en Europe du Rhum subventionné. Faire évoluer le contingent de rhum de sucrerie de la Guadeloupe de façon à permettre le développement de ses ventes et le maintien de ses parts de marché. Maintien d'un dispositif préservant le taux d'intensité de 50% ainsi qu'une organisation du marché à même de permettre à tout distillateur, quelle que soit sa taille, d'accéder au marché métropolitain.

Pérennisation du pacte pour l'emploi des jeunes et inscription dans les textes

De l'expérimentation à l'inscription dans les textes pour les territoires ultra-marins confronté à un taux de chômage important des jeunes. Exonération totale de charges pendant 1 année pour les employeurs qui embauchent en contrat à durée indéterminée des jeunes qualifiés que moins de 26 ans. Le projet peut également être amendé à 3 ans d'exonération partielle et dégressive pour les jeunes qualifiés de moins de 31 ans.

Accords bilatéraux CARICOM

Signer des accords bilatéraux avec la Caricom.

Simplification INTERREG

Faciliter la fongibilité des crédits Interreg entre les différents axes et sous-programmes en fonction des besoins.

Transfert des étrangers dans la zone caraïbe

Poursuivre et faire aboutir les discussions avec les pays voisins de la Guyane sur la question du transfert des étrangers et engager des discussions comparables avec les Etats voisins de la Guadeloupe et de la Martinique.

Erasmus +

Ouvrir les discussions avec la Commission européenne afin que les échanges dans l'espace régional puissent bénéficier de crédits Erasmus « plus » et étendre les compétences de LADOM à un public plus large, que les seuls étudiants et demandeurs d'emploi.

2. Propositions du conseil régional

Développement de l'innovation

Financement à 70 % et non pas à 50 % des coûts de recours à une expertise extérieure pour l'organisation sur le territoire de formations spécifiques, de conférences, d'ateliers (en l'absence des mêmes prestations au niveau local). Abaissement du seuil minimum d'accès à certains AAP. Ex : volet innovation du PIA3, l'assiette de dépenses pour les projets individuels des PME est de 200K€ minimum. Création d'un « passeport » numérique des entreprises et d'un big data afin de réduire les lourdeurs administratives.

Développement du tourisme

Maintien de la défiscalisation outre-mer, des mesures de la LODEOM, d'une équivalence du CICE en outre-mer après le 1/1/2019 et augmentation de son taux au-dessus de 50 % pour inciter à l'emploi.

Assouplir les règles de délivrance et de renouvellement des AOT.

Procédure de détaxe pour les zones commerciales en front de mer.

Extension de la dispense de visa pour les passagers en escale provenant de pays non listés par le code de l'entrée et du séjour et du droit d'asile.

Circulation des personnes (convention de Schengen)

Lorsqu'un demandeur de visa souhaite se rendre à la fois dans l'espace Schengen et dans un DOM, il doit effectuer deux demandes de visas distinctes. Le conseil régional est favorable à une facilitation des échanges et des déplacements dans le cadre d'actions de coopération d'ordre économique, culturel, sportif ou scientifique.

Compétence et intervention dans le domaine de l'Eau

La définition d'un cadre d'intervention adapté permettant une maîtrise d'ouvrage, le cas échéant, de la région ou du département dans le contexte réglementaire de la loi Notre qui a supprimé le clause de compétence générale. Et la définition d'une procédure spécifique et simplifiée (marchés, autorisations, etc.) afin d'optimiser ou raccourcir les délais de mise en œuvre des travaux et permettre un déploiement rapide.

La région souhaite exercer la compétence d'élaboration d'un schéma de gestion de la ressource en eau (à l'image du plan régional de gestion des déchets). Ce schéma, opposable, permettrait de fixer en concertation avec l'ensemble des acteurs, les prescriptions en matière de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau tout en garantissant une équité territoriale.

Energie

Garantir des prix de vente de l'électricité équivalents à ceux de métropole. Capter les retours de CSPE (charges de service public de l'électricité) économisées, car lorsque le cout de l'énergie baisse en Guadeloupe ce sont des CSPE qui sont économisés pour alimenter le financement des actions locales de maîtrise de la demande portées par les collectivités qui jusqu'alors ne profitent qu'au gestionnaire de réseau et aux producteurs d'énergie. Cela peut aussi alimenter le financement du passage à la mobilité électrique (action de MDE) qui va impacter les finances des CT alimentées par la taxe carburant.

Nécessité de refonder la fiscalité régionale basée aujourd'hui sur la TSC (Taxe Spéciale sur les Carburants) afin d'encourager le développement de la mobilité électrique .

Transports

Demande d'habilitation de la région Guadeloupe pour légiférer afin d'harmoniser et d'optimiser le système des transports pour tendre vers une Autorité Unique d'Organisation des Transports

Protéger les habitants du littoral

L'érosion du littoral et les constructions illégales entraînent des chutes d'habitations dans la mer. Face à ce danger grave et imminent pour les personnes, il est nécessaire de prévoir une évolution réglementaire permettant l'intégration dans le domaine public de l'État la bande des 50 pas géométriques actualisée au fur et à mesure de l'érosion du littoral, et des moyens d'expropriation des habitations (les occupants étant installés en situation régulière). Lorsque le foncier est libéré, il faut s'assurer en l'inscrivant dans un texte que celui-ci soit destiné à la renaturalisation. Il conviendra également de désigner l'entité responsable du foncier ainsi libéré (Agence des 50 pas géométriques ou Conservatoire du littoral).

Reconnaissance des Sargasses - catastrophe naturelle

Demande formulée par le CR de la Guadeloupe au niveau national suite à l'arrivage massif de sargasses en 2018. Depuis 2015, la Guadeloupe subit des échouages à cette même période.

Agence des 50 pas géométriques

Pour financer la structure de gestion des compétences de l'agence 50 pas géométriques confiées au Conseil régional, celui-ci souhaite le maintien de la ressource correspondant au produit actuel de la taxe spéciale d'équipement prévue à l'article L. 1609 C du CGI.

Adaptations en matière d'aides et exonérations accordées aux entreprises

Afin de cibler les structures du tissu économique de 0 à moins de 10 salariés pour l'embauche du premier salarié et le recrutement des publics ciblés dans les différents programmes : jeunes diplômés et cadres (25-49 ans). Le CR souhaite également que l'habilitation de la gestion de l'apprentissage lui soit confié. La mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage qui attribue désormais ce dispositif aux branches fait peser un risque sur la pérennisation des organismes et sur la poursuite des différentes sections d'apprentissage ouvertes sur le territoire. L'absence de branches constituées et structurées en Guadeloupe amène la collectivité à demander l'habilitation dans ce domaine de la politique de la formation.

3. Proposition des parlementaires

Zone franche étendue

Étendre les zones franches à l'ensemble du territoire guadeloupéen.

4. Propositions du conseil départemental

Tiers payant social

Mise en place d'un système de tiers-payant au bénéfice des familles aux revenus modestes tous modes de garde confondus.

Thérapie familiale

Créer une prestation de soutien à la thérapie familiale au sein des Centres de Prévention et d'Education Familiale (CPEF).

Attribution de l'aide sociale à l'hébergement à partir de 18 ans

Pour les jeunes en situation de handicap, le conseil départemental demande l'autorisation de déroger au principe de l'attribution de l'aide sociale à l'hébergement à partir de 21 ans afin d'admettre à l'aide sociale les jeunes en situation de handicap à l'âge de la majorité de droit commun, soit 18 ans, pour faciliter l'accès en accueil familial social ou en établissement pour personnes handicapées.

création d'une CTASF

Création d'une conférence territoriale de l'action sociale et de la famille (CTASF). La CTASF est le lieu de la co-construction, de la contractualisation, du pilotage et de l'évaluation des actions conduites sur le territoire.

Avenir du RSA

Au vu de l'évolution du coût du RSA et notamment du poids de son reste à charge (plus de 80M€), recentralisation totale du RSA, ou sinon à être habilité à adapter la législation relatives aux critères d'accès au RSA, aux modalités de gestion de l'allocation en partenariat avec la CAF. Le CD demande en outre la révision des modalités de compensation de la dépense liée au RSA.

Financement des crèches

Augmentation du taux de prise en charge par la CAF du financement des crèches.

Logement évolutif

Normer un modèle de logement évoluant selon l'âge des occupants puis de promouvoir auprès des constructeurs - bâtisseurs et des bénéficiaires finaux.

Ces propositions sont annexées au plan à titre indicatif et sont soumises au niveau national qui arbitrera au fil de la déclinaison du plan de convergence et de transformation les possibles mises en œuvre sur le territoire.